



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 mai 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

Genève, 9-13 mai 2022

Point 6 de l'ordre du jour

### Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

## Communication

### Document soumis par les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaise, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

1. Les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) considèrent l'accès à l'espace extra-atmosphérique comme un droit inaliénable de tous les États. L'ASEAN estime que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent avoir des fins exclusivement pacifiques, dans l'intérêt collectif de l'humanité. Toutes les activités spatiales doivent être menées dans le respect du droit international et du principe de non-appropriation de l'espace.
2. L'ASEAN réaffirme qu'il est extrêmement important de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'empêcher la militarisation de l'espace. L'ASEAN demande instamment à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter et de garantir l'application intégrale de tous les instruments des Nations Unies se rapportant à cette question et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.
3. L'ASEAN se déclare vivement préoccupée par les menaces que ferait peser sur la paix et la sécurité internationales une éventuelle militarisation de l'espace ou la transformation de l'espace en théâtre de guerre et de conflits armés. Elle souligne une nouvelle fois qu'il est urgent d'entamer des négociations de fond, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un instrument juridiquement contraignant et vérifiable au niveau multilatéral visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, notamment à interdire le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux.
4. L'ASEAN continue de réaffirmer la nécessité d'adopter une approche multilatérale universelle, globale et non discriminatoire de la question des missiles sous tous ses aspects, qui soit négociée de manière multilatérale au sein du système des Nations Unies. Toute initiative à ce sujet devrait tenir compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité et de leur droit inhérent à l'utilisation pacifique des techniques spatiales.
5. L'ASEAN demeure attachée aux travaux menés par les organes multilatéraux compétents tels que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, qui sont des enceintes importantes pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace.



6. Comme il incombe à tous les États de veiller à ce que l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique restent pacifiques, l'Assemblée générale doit jouer un rôle essentiel en favorisant un dialogue constant sur les questions et défis actuels dans ce domaine.

7. C'est dans ce contexte que l'ASEAN se félicite de la création du Groupe de travail à composition non limitée, en application de la résolution 76/231 de l'Assemblée générale. Les États membres de l'ASEAN collaboreront de manière constructive aux travaux menés par ce Groupe de travail.

8. Le monde a connu de grands changements depuis le début de l'« ère spatiale », il y a environ six décennies. La communauté internationale a énormément bénéficié des progrès rendus possibles par les techniques spatiales dans les secteurs des télécommunications et de la finance.

9. Il est évident que les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique ne doivent pas rester l'apanage d'un petit groupe d'États. Par conséquent, l'ASEAN engage vivement tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, surtout ceux qui sont particulièrement avancés dans le domaine spatial, à s'employer activement à empêcher une course aux armements dans l'espace, condition essentielle pour promouvoir la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et maintenir la paix et la sécurité internationales.

10. L'ASEAN encourage les États Membres à consolider les programmes de renforcement des capacités, en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement, pour veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique, en principe comme en pratique, soit véritablement un bien commun mondial dont tous les États puissent tirer parti.

11. Il ne fait aucun doute qu'un accès accru à l'espace extra-atmosphérique entraîne davantage de responsabilités pour l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ce qui renforce encore la nécessité d'une compréhension et d'une acceptation communes des normes élaborées dans le cadre d'une collaboration multilatérale.

12. Le Groupe de travail à composition non limitée aura l'occasion de développer les interprétations concernant les principes fondateurs du droit international de l'espace énoncés dans le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique), comme l'égalité entre tous les États, qu'ils mènent ou non des activités spatiales ; la non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique ; l'applicabilité du droit international dans l'espace extra-atmosphérique ; le non-déploiement d'armes de destruction massive ; les responsabilités et obligations des États ; l'État d'immatriculation ; le devoir de « tenir dûment compte » ; la coopération internationale.

13. L'ASEAN soutient également d'autres activités et initiatives qui aident à mieux comprendre les questions relatives à la sécurité spatiale. À cet égard, le Forum régional de l'ASEAN a apporté sa contribution en organisant, dans la région, des ateliers sur la sécurité spatiale qui ont permis d'approfondir des questions cruciales dans ce domaine, notamment les risques et les menaces qui pèsent sur la sécurité spatiale, ainsi que les mesures de transparence et de confiance. L'ASEAN continuera à soutenir les initiatives de cette nature.

14. À l'heure où la communauté internationale s'efforce de relever des défis complexes, l'ASEAN recommande que des actions visant à atténuer les effets des débris spatiaux continuent d'être menées dans le cadre des structures multilatérales compétentes. Les États membres de l'ASEAN sont prêts à collaborer avec toutes les parties pour faire avancer ce programme.